



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

Liberté
Égalité
Fraternité

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Division appui des formations**

Metz, le 11 OCT. 2022
N°504530 /ARM/EMA/EMZD Metz
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP
EP3518

REÇU LE

14 OCT. 2022

DDT-SAUH-BDSP

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOUQUE de SÉRIÈGE,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de la Nièvre.

OBJET : permis de construire photovoltaïque – Saint-Parize-le-Châtel (58).

RÉFÉRENCE : courriel du 4 octobre 2022.

Par correspondance visée en référence, vous me consultez à propos du permis de construire photovoltaïque au sol Soleil des Queudres, route des Queudres Vignes Blanches, à Saint-Parize-le-Châtel.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émetts aucune objection à cette demande.

En effet, aucun immeuble militaire ne se trouve dans le périmètre d'implantation et ce dernier n'impacte pas les servitudes d'utilité publique relevant du ministère des Armées.

Toutefois, je me permets de vous signaler qu'il vous faut également recueillir l'avis de la Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord – division environnement aérospatial – BA 705 – RD 910 – 37076 TOURS cedex 02 mail : dcae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr car il s'agit d'un obstacle de moins de 50 mètres.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le colonel (T) Dominique LAMBERT,
commandant la division appui des formations

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- DDT 58 ;
- ESID Metz.

COPIES :

- COMBdD Orléans 89 ;
- DMD 89 Auxerre ;
- ESID/DGP/BAD Rennes ;
- SDRCAM – BA 705 – section environnement aéronautique.